



FUMEL

— VALLÉE DU LOT —

DECISION :

SERVICE : Culture et Patrimoine

Affaire suivie par : Magali Birat

N°D2022-196-CP

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION 2023 AUPRÈS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LOT-ET-GARONNE POUR SOUTIEN À LA VALORISATION DE SAUVETERRE MUSÉE DE PRÉHISTOIRE

Vu l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°2020B-22-AG en date du 05 juin 2020 par laquelle le Conseil Communautaire a délégué à Monsieur le Président ou Monsieur le 1^{er} Vice-président les attributions prévues à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant la programmation « A'musée-vous ! » - Edition 2023 proposée par SauveTerre Musée de Préhistoire: animations familles, rendez-vous tout public, animations scolaires à l'occasion d'évènements nationaux... ainsi que le plan de communication adapté aux objectifs du projet ;

Considérant qu'une participation du Conseil Départemental de Lot-et-Garonne peut être sollicitée à hauteur de 1 300 € pour l'action citée ci-dessus ;

Le Président de Fumel Vallée du Lot
décide,

1°) – De solliciter auprès du Conseil Départemental de Lot-et-Garonne une subvention d'un montant de 1 300,00 € pour l'accompagnement, la participation à l'animation et la mise en valeur du patrimoine matériel et immatériel au travers d'actions et évènements pour SauveTerre Musée de Préhistoire au titre de l'année 2023 ;

2°) – De valider le plan de financement prévisionnel ci-dessous :

BUDGET PRÉVISIONNEL 2023			
CHARGES		PRODUITS	
60-Achats	7 000,00 €	70-Ventes de produits finis, marchandises, prestations de services	6 000,00 €
61-Services extérieurs	700,00 €	74-Subventions d'exploitation	
62-Autres services extérieurs	4 150,00 €	CAF Réapp	2 000,00 €
64-Charges du personnel	4 500,00 €	Département	1 300,00 €
67-Charges exceptionnelles	100,00 €	Autofinancement	7 150,00 €
TOTAL DES CHARGES	16 450,00 €	TOTAL DES PRODUITS	16 450,00 €

FUMEL VALLÉE DU LOT

4, Place du Château, BP 10037, 47502 FUMEL CEDEX - Tél. : 05 53 40 46 70 - Fax : 05 53 71 35 16

www.fumelvalleedulot.com

AR Prefecture

047-200068930-20221115-D2022_196_CP-AR
Reçu le 21/11/2022

3°) – De signer les conventions ou autres documents afférents à cette demande.

En application de l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de la présente décision du Président lors de la prochaine séance du Conseil Communautaire.

Pour extrait certifié conforme
Fumel, le 15 novembre 2022
Le Président



Didier CAMINADE

Certifié exécutoire le : 21 novembre 2022
Reçu en Sous-Préfecture le :
Publié ou Notifié le : 21 novembre 2022

FUMEL VALLÉE DU LOT

4, Place du Château, BP 10037, 47502 FUMEL CEDEX - Tél. : 05 53 40 46 70 - Fax : 05 53 71 35 16

www.fumelvalleedulot.com